CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 septembre 2020

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente le

Mardi 15 septembre 2020 à 18h30

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

> Le Maire, Lyliane SIGNAT

Ordre du jour : Rectification du budget 2020 Questions diverses

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Le quinze septembre deux mil vingt, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. POCH Patrick, premier adjoint au maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2020.

Etaient présents: M. POCH Patrick, M. AMBERT Aymeric, Mme BOIS Alexandra, M. CRESPIN François, Mme DEAT Fanny, M. DUBREUIL David, Mme DUC Marylène, Mme GUILLOUT Florence, M. NICOU Eric, Mme OGER Isabelle.

Excusés: Mme SIGNAT Lyliane (pouvoir à Mme DUC), M. BRUN Xavier (pouvoir à M. AMBERT), M. GALLET Jean-Michel (pouvoir à M. NICOU), M. MARCHADIER Bruno (pouvoir à M. DUBREUIL), M. SAUVAIRE Bruno.

Secrétaire de séance : Mme BOIS Alexandra.

RECTIFICATION DU BUDGET 2020

15.09.2020.01

En section d'investissement du budget 2020, l'excédent d'investissement 2020 a été mal retranscrit. Le résultat 2019 est de 53 863,87 € et non pas 53 843,87 €.

Le conseil Municipal décide de rectifier le budget 2020 comme suit :

Section d'investissement

--article 001 : excédent de fonctionnement reporté 53 863.87 --article 10222: FCTVA 17 980.00

Le reste du budget est inchangé, le total des sections du budget 2020 s'élève donc toujours à :

Fonctionnement dépenses: 905 461.39

recettes: 905 461.39

Investissement dépenses: 494 050.00

recettes: 494 050.00

Vote du conseil: pour: 14 contre: 0 abstention: 0

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 18h45